Maison du cinéma

et de l'audiovisuel

Bâtiment de l'ancien cinéma Arvor

29 rue d'Antrain

Réhabilitation

© Gwendal Le Flem

Expression du besoin

Version du 16/12/2021

Service Programmation des Investissements
Direction des Projets d'Equipements Publics
Hôtel de Ville
Place de la Mairie – CS 93111
35031 RENNES cedex

VILLE DE RENNES

Sommaire

1 Contexte 3

2 Description des activités et besoins 4

2.1 Organisation générale 4

2.2 Description complémentaire 4

A. ENTREE AVEC HALL D'ACCUEIL ET ESPACE GUICHET (Niveau de besoin prioritaire) 4

B. SALLE DE DIFFUSION (ETAGE), ET SA CABINE DE PROJECTION (niveau de besoin prioritaire) 5

C. SALLE MULTI-USAGES (REZ-DE-CHAUSSEE), ET SA CABINE DE PROJECTION (niveau de besoin prioritaire) 5

D. ESPACE PERMANENCE-RENCONTRES (niveau de besoin secondaire) 7

E. BUREAUX ET LOCAUX ANNEXES (niveau de besoin optionnel) 8

2.3 Tableau des surfaces 8

1 Contexte

Le bâtiment situé au 29 rue d'Antrain, propriété de la Ville, a été libéré par l'association Arvor Cinéma et Culture à l'été 2021.

Ces locaux vacants comprennent :
- des espaces publics sur 710 m² aménagés ERP, à savoir 2 salles de projection avec cabine (215 et 158 places), un espace d'accueil billetterie, des locaux techniques et des sanitaires
- un appartement de 90 m², à usage de bureaux ponctuels dans un état de grande vétusté.

Au regard de l'attachement des cinéphiles à l'Arvor et de la demande associative récurrente d'un lieu fédérateur autour de l'image (demande de création d'une "Maison de l'image" présentée à la Ville dès 2005), la Ville a fait le choix de préserver la vocation culturelle de ce bien immobilier.

Au printemps 2019, un collectif d'associations du secteur audiovisuel s'est constitué autour d'un projet de Pôle Images. Fondé par 13 associations (*), ce collectif est depuis l'interlocuteur de la Ville sur la reconversion du cinéma Arvor. Mué en association à l'automne 2019, la Maison du Cinéma de l'Audiovisuel a rédigé une première expression de son besoin durant l'été 2020, visant à reconvertir le cinéma actuel en un lieu novateur de création, de diffusion et d'éducation à l'image, dédié au secteur non-commercial.

Le futur équipement "Maison du Cinéma et de l'Audiovisuel" (MCA) se veut **à la fois un lieu de diffusion et un espace partagé propice à l'expérimentation et au croisement des pratiques et des publics.**

- La **diffusion d'œuvres rares** : la MCA désire proposer une programmation diversifiée, en complémentarité de l'offre commerciale existante. Il s'agit d'offrir un espace de visibilité aux artistes peu ou pas diffusés, aux œuvres novatrices, décalées, voire radicales, et d'être la vitrine d'un cinéma alternatif, hors format, peu distribué. En accord avec les salles de cinéma commerciales, la MCA pourra programmer des séances complémentaires lors des festivals tels que Travelling, Court Métrange, le Mois du Doc, Images de Justice, le festival national du cinéma d'animation… ou accueillir des manifestations ponctuelles ne trouvant pas ailleurs de lieu de diffusion. 125 à 130 projections sont ainsi envisagées chaque année.

- Un **espace de création et de transmission** - la MCA souhaite être un lieu :
° de création et de production pouvant accueillir, dans un espace modulable, une station de montage, un petit studio de tournage, des répétitions de comédiens, des résidences d'artistes…
° de transmission accueillant et favorisant l'éducation à l'image : ateliers de fabrication et d'écriture pour tous âges, rencontres avec les créateurs, conférences professionnelles, tables rondes…

Le fonctionnement du lieu : le projet souhaite s'appuyer à court terme sur une équipe salariée (1 ETP + 1 service civique), qui auront pour missions la gestion du planning d'occupation du lieu, l'administration, la comptabilité, la communication, la coordination du projet et son développement.

Ce nouvel équipement répondra notamment à la valorisation du réseau associatif, des ressources universitaires et de la réputation de la ville autour de l'image animée, en proposant des espaces de travail, de formation et de rencontre aux acteurs du territoire.

* Comptoir du Doc, Unis vers Sept Arrivé, Courts en Betton, Clair Obscur, Zanzan Films, L'Oeil d'Oodaaq, l'Association des Auteurs et Réalisateurs en Bretagne, l'Association Française du Cinéma d'Animation, Les Contrebandiers de Moonfleet, 97mm, Les Productions du Petit Écolier, Zéro de conduite, Petit Peti)

2 Description des activités et besoins

2.1 Organisation générale

Les besoins comportent différents niveaux, certains conditionnent l'existence même de l'équipement, d'autres sont considérés comme un complément permettant de donner à l'équipement toute son envergure, et de répondre en totalité aux demandes du collectif.

Premier niveau de besoins, essentiels pour donner sens à la MCA :
- Utilisation de la salle à l'étage comme salle de diffusion avec une programmation régulière (usage conservé)
- Utilisation de la salle du bas comme un espace modulable et polyvalent pouvant accueillir des rencontres professionnelles, des ateliers d'éducation à l'image, un espace de montage, un petit studio de tournage, des projections, etc.

Ce premier niveau de besoin est complété par l'utilisation des locaux nécessaires au bon fonctionnement des deux salles évoquées (entrée/accueil, salles de projection, sanitaires, etc.).

Deuxième niveau de besoins :
Un espace de rencontre, convivial et chaleureux serait créé dans l'inter-étage pour que les spectateurs puissent s'y retrouver et échanger autour des films. Ce lieu servirait aussi d'espace d'information et ponctuellement de lieu de travail pour un membre du collectif.

Troisième niveau de besoins :
L'appartement un lieu de réunions pour les associations. Un usage de bureaux pour d'autres entités (sous-location) non adhérentes à l'association est exclu puisque cela engendrerait un classement ERP incompatible avec le lieu.

Ces trois niveaux de besoins permettront de proposer à l'arbitrage divers scénarios par niveau de priorité et d'importance, en fonction des coûts identifiés pour chacun de ces scénarios.

2.2 Description complémentaire

A. ENTREE AVEC HALL D'ACCUEIL ET ESPACE GUICHET (Niveau de besoin prioritaire)

Activité et fréquentation :
L'entrée permettra d'accueillir de manière ponctuelle jusqu'à 40 personnes (tout public + membres des associations…).
L'espace guichet sera ouvert sur le hall (pas d'hygiaphone), avec possibilité d'être refermé (volet) en dehors des évènements nécessitant son usage.

Equipements :
Bureau ou plan de travail, avec branchement pour un ordinateur et imprimante. Pas de système de billetterie fixe. Meuble de rangement qui ferme à clef.
Connexion filaire pour l'éclairage en scène à confirmer.
Ponctuellement des tables et chaises seraient rapportées à l'occasion de certains évènements.
Plots matérialisant les circuits entrée/sortie.

Signalétique d'orientation vers les salles.
SSI.

Accessibilité :
Boucle magnétique, circulation PMR sans obstacle.

B. SALLE DE DIFFUSION (ETAGE), ET SA CABINE DE PROJECTION (niveau de besoin prioritaire)

Activité et fréquentation :
Cette salle verra son usage "diffusion" conservée, avec projections et rencontres.
Il est souhaité qu'elle conserve sa jauge actuelle (215 personnes).

Typologie d'espace et d'aménagement :
L'aménagement souhaité est identique à l'aménagement actuel.
Une option est souhaitée, consistant à agrandir l'espace scénique en bas de gradins en rendant accessible l'espace situé en pied d'écran (problématiques structurelles), sous conditions de coûts et de règlementation (augmentation de la jauge, etc.). Cet espace serait à niveau avec l'espace scénique actuel en bas de gradin (pas de création de podium).

Projection et assise :
La salle de projection comportera uniquement des assises (pas de plateau autre que l'espace scénique) composées de sièges fixes.

Equipements :
La salle sera équipée d'un projecteur DCP, avec son 7.1 et micro HF.
Une boucle magnétique (fixe ou portative individuelle) sera présente en partie haute de la salle, avec audiodescription fixe.
Prévoir une connexion électricité et internet côté scène, un éclairage modulable (variateur ou 3 niveaux d'éclairement) et un éclairage de la scène.
Des emplacements PMR sont à prévoir en lieu et place de certains fauteuils.

C. SALLE MULTI-USAGES (REZ-DE-CHAUSSEE), ET SA CABINE DE PROJECTION (niveau de besoin prioritaire)

Activité et fréquentation :
Cette salle verra son usage précédent modifié, afin d'accueillir un grand nombre d'activités :

- Ateliers scolaires : Accueil d'une à deux classes maximum, sur créneau de réservation. Jusqu'à 60 personnes accueillies : élèves, accompagnateurs, intervenant, membre(s) de l'association…
- Ateliers tout public, formations techniques, formations professionnelles, workshop : Fonctionnement par petits groupes. Jusqu'à 60 personnes accueillies. Public accompagné, intervenant, membre de l'association.

- Expositions, projets multimédias : Accrochage et installation de photos, tableaux, écrans, répartis dans la salle. Jusqu'à 80 personnes accueillies a minima. Public non accompagné (membre de l'association à l'accueil).
- Studio ciné - castings / répétitions / tournages, résidences de création : Castings, répétitions, tournages, nécessitant jusqu'à 40 personnes dans la salle, principalement des professionnels et intervenants, accueil possible de public.

- Démonstrations, Conférences masterclass : 1 à 2 personnes en intervenants autour d'une œuvre/thématique. Autant de public que le permet la jauge maximale admise.

- Conférences tables rondes, conférences de presse, conférences rencontres enseignants, réunions en grand nombre (type AG) : 4 à 6 personnes en intervenants autour d'une thématique. Nombreuses interactions avec le public.

- Projections "classiques" : Autant de public que le permet la jauge maximale admise. Uniquement de la projection à l'écran.
- Projections Ciné-concerts, projections "performances": A la fois projection à l'écran et interventions sur la scène, en alternance ou en simultané.
- Soirées évènementiel (publiques ou privées) : Réception du public ; souhait d'une activité annexe de bars à étudier.

Typologie d'espace et d'aménagement :

La salle devra à la fois accueillir un plateau horizontal (80 à 100m² idéalement) situé entre l'écran et les sièges fixes, et des rangées de sièges fixes (une centaine de sièges idéalement).

La salle devra permettre tout type de configuration et d'aménagement :

- Plateau horizontal (sur une partie de la salle) permettant d'accueillir des ateliers et formations, avec possibilité de séquencer l'espace en deux zones distinctes séparées par des panneaux mobiles (sur roulettes). Dans cette hypothèse les assises fixes (environ 4 à 5 rangées de sièges à maintenir) seront peu ou pas utilisées.
  Le plateau horizontal et plus généralement l'ensemble des murs de la salle pourront accueillir des expositions et projets multimédias.
- Utilisation mixte du plateau et des assises fixes, scolaires et tout public :
  - utilisation du plateau et uniquement des premières rangées de siège, par exemple pour les castings, répétitions, etc. (implantation de tables au premier rang) ;
  - utilisation du plateau (intervenants, performeurs…) et de l'ensemble des rangées des assises fixes, pour les conférences, ciné-concerts…
- Utilisation de l'ensemble des assises fixes, complétées par un maximum de places assises sur le plateau, compatibles avec de la projection (assises sur chaises ou au sol avec coussins, etc. à préciser ultérieurement). Plateau permettant d'accueillir un espace scénique en pied d'écran formé de praticables amovibles (podium).

Le sol du plateau et de la salle sera noir, ainsi que le plafond.
Un point d'eau sera situé à proximité, dans les sanitaires ou directement dans la salle si c'est possible à moindre frais.

Projection et assise :
L'ensemble des configurations et aménagements évoqués ci-dessus devront être compatibles avec :
- une projection, qui pourra être sur tout ou partie de l'écran en fonction des contraintes posées par les aménagements et utilisations du plateau
- une occupation du plateau aussi bien assis (chaises pliantes) que debout (en dehors des contraintes projections).

Equipements :

À demeure (rangées dans la salle):
- 10 tables pliantes,
- autant de chaises pliantes raccordables que le permet le plateau,
- des panneaux mobiles permettant d'isoler les espaces,
- quelques mange-debout et chaises hautes.
- 6 praticables (2,05x1,03xH1,50) et 1 rampe pour espace scénique.
- sono fixe
- des cimaises sur les murs et des socles d'exposition. Doit soutenir le poids d'un écran plat.
- installation à étudier de pendrions pour rideaux de scène (facultatif).

Des armoires de rangement seront prévues dans la salle et proches du plateau pour les équipements concernés.

Rapportés (ramenées dans la salle depuis d'autres pièces de l'équipement, au gré des besoins :
- 6 fauteuils et 1 table basse pour les conférences (mobilier rapporté de l'espace de rencontre).
- comptoir de réception mobile double hauteur (mobilier rapporté de l'espace de rencontre)
- écrans, vidéoprojecteur, tableaux, cadres, des casques d'écoutes (expositions).
- caméra, système de prise de son, lumières, etc. matériel de tournage (castings, tournages…).
- et tout autre matériel des intervenants…

Connectique et éclairage :
Des prises courant fort/courant faible seront réparties dans l'ensemble de la salle, pour brancher les écrans, points d'écoute (expositions), et autres appareils rapportés.
Une connexion à l'écran, au son (stéréo) et à l'éclairage sera possible depuis le plateau et en entrée de salle (régie), en plus de la cabine de projection.

L'éclairage sera modulable avec 3 niveaux global + modulable par zone.
Des barres d'accroche de chaque côté de l'écran devront permettre un éclairage latéral (tournages, castings…). Il sera aussi orientable.
Des lampes et projecteurs sur pied seront rapportés pour les expositions (prises à prévoir).

- Pour l'ensemble des activités et la maintenance :
    - Prévoir 12 arrivées électriques classiques (équitablement réparties)
    - Prévoir 2 arrivées HDMI sur le plateau et des connectiques son
- Les armoires électriques doivent être accessibles du plateau et une arrivée 64 Tétra + deux arrivées 32 A Tétra sont à prévoir.
- Installation connectiques HDMI de l'écran à la cabine
- Installation connectiques son de l'écran à la cabine (micros-concerts)

Accessibilité :
Évacuation en cas de sinistre : matérialiser et signaler l'espace d'attente PMR en bas des escaliers
Prévoir:
- une boucle magnétique,
- des prises accessibles dans la salle (entre 40 et 130cm, idéalement entre 60 et 90),
- circulation PMR aisée et rampe d'accès PMR au plateau
- système audiodescription
- tables pliables : accès PMR (75 cm libre en en dessous 80cm hauteur maximale du plateau)

Acoustique :
Le niveau d'affaiblissement acoustique de la salle sera étudié en fonction du niveau actuel de la salle.

D. ESPACE PERMANENCE-RENCONTRES (niveau de besoin secondaire)

Activité et fréquentation :
L'espace de permanence et de rencontre permettra à un membre du collectif d'y travailler ponctuellement (bureau nomade), et d'assurer un rôle de gestionnaire du site et d'information du public.

Cet espace permettra aussi d'organiser des réunions entre membres de l'association ou bien avec du public. Il s'agira d'un espace de convivialité ouvert au public, en libre accès lors des horaires d'ouverture de l'équipement (en dehors des évènements nécessitant un accès contrôlé).

L'espace sera situé à proximité d'un office de réchauffage avec évier, frigo, micro-onde, et meubles de rangement.

Un usage "optionnel" consistera à utiliser cet espace rencontres en salon de thé.

Typologie d'espace et d'aménagement :
L'espace devra être convivial. Il disposera de systèmes d'accroche au mur (pour affiches, etc.) et de placards de rangement permettant d'être verrouillé.
Si l'option "salon de thé" est retenue, la pièce sera en lien avec l'office de réchauffage (passe-plat agrandit).

Equipements :
6 fauteuils et une table basse (déménagés ponctuellement dans la salle mulit-usages), ainsi qu'un bureau (accueil, travail).
Un comptoir mobile (léger, optimisé, modulable) permettant l'accueil et l'information. Il devra être léger pour être transportable dans la salle du bas.
L'espace devra permettre au collectif d'y rapporter un écran mobile.

Connectique et éclairage :
Connectique pour une sono mobile, des connections d'ordinateurs, la wifi, et des prises de courant + RJ45 réparties dans l'espace.
Si cet espace de rencontre n'a pas de visuel sur l'entrée, il disposera des commandes d'interphonie permettant de voir et d'entendre tout visiteur se présentant à la porte de l'équipement, et de lui ouvrir à distance.
L'éclairage sera d'intensité modulable.

Accessibilité :
Accessible PMR et boucle magnétique portative.

E. BUREAUX ET LOCAUX ANNEXES (niveau de besoin optionnel)

Activité et fréquentation :
Cet espace doit permettre un usage de bureaux avec possibilité de réunion pour les adhérents de la Maison du cinéma et des personnes extérieures sur invitation, selon la jauge autorisée. Le public ne sera pas admis dans cet espace.

En option un espace kitchenette sera prévu pour la régie, ainsi qu'un local de stockage et des wc.

Typologie d'espace et d'aménagement :
L'espace sera modulable (mobilier mobile).

Equipements :
Tables mobiles et chaises pliantes.

Connectique et éclairage :
Connectique pour ordinateurs et imprimante. Prises pour éclairage de bureaux.

Accessibilité :
Non exigée.

2.3 Tableau des surfaces

	DESIGNATION DES LOCAUX	SURFACE UTILE* minimale
A	ENTREE AVEC HALL D'ACCUEIL ET ESPACE GUICHET	40m²
B	SALLE DE DIFFUSION ET SA CABINE DE PROJECTION	200m²
C	SALLE MULTI-USAGES ET SA CABINE DE PROJECTION	200m²

D	ESPACE PERMANENCES-RENCONTRES	55m²
E	BUREAUX ET LOCAUX ANNEXES	65m²

***** Hors sanitaires, dégagements, et espaces techniques